



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en œuvre de l'égalité femmes hommes au MEA

Question écrite n° 18848

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la mise en œuvre de l'égalité femmes hommes au sein de son ministère. L'égalité femme homme a été déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République. Selon les dernières données disponibles certains efforts restent à accomplir par le ministère des affaires étrangères. En 2017 le ministère a en effet dû s'acquitter de 450 000 euros de pénalité pour non-respect de primo nomination féminines. En 2018 pour les nominations de type 1, c'est-à-dire les nominations en conseil des ministres (ambassadeur thématique, bilatérale, représentation permanente et direction d'administration centrale sur 46 nominations seules 14 ont bénéficié à des femmes (soit 31 % et sur 23 primo-nominations 9 ont bénéficié à des femmes soit 39 %. S'agissant des nominations de type 2, c'est-à-dire sur emplois fonctionnels de sous-directeur et de chef de service, sur 54 nominations, 13 ont bénéficié à des femmes soit 24 % et sur 20 primo-nomination 5 ont bénéficié à des femmes soit 25 %. Dans cette perspective il lui demande de lui indiquer si dans les années à venir, 2019, 2020, 2021 et 2022 le ministère de l'Europe et des affaires étrangères compte mettre en œuvre un politique de ressources humaines dynamique afin de pouvoir respecter d'ici la fin du quinquennat l'égalité homme et l'objectif de parité.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18848

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3397

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)